

Thème

Le micro-crédit : Une alternative durable à l'exclusion bancaire des micro-entreprises dans l'Union Monétaire Ouest Africaine

Présenté par :

**DOSSOU-YOVO ANGELO, Ing. M.B.A.
Candidat au Doctorat en Administration,
ESG-UQÀM**

**DE SERRES ANDRÉE, LLL, D.S.A. M.B.A., Ph.D
Professeure au Département Stratégie des Affaires
ESG-UQÀM**

Plan de la présentation

1. Problématique

- ✓ Présentation de l'UMOA
- ✓ Le système financier
- ✓ Questions de recherche

2. Cadre théorique

3. Méthodologie

4. Résultats

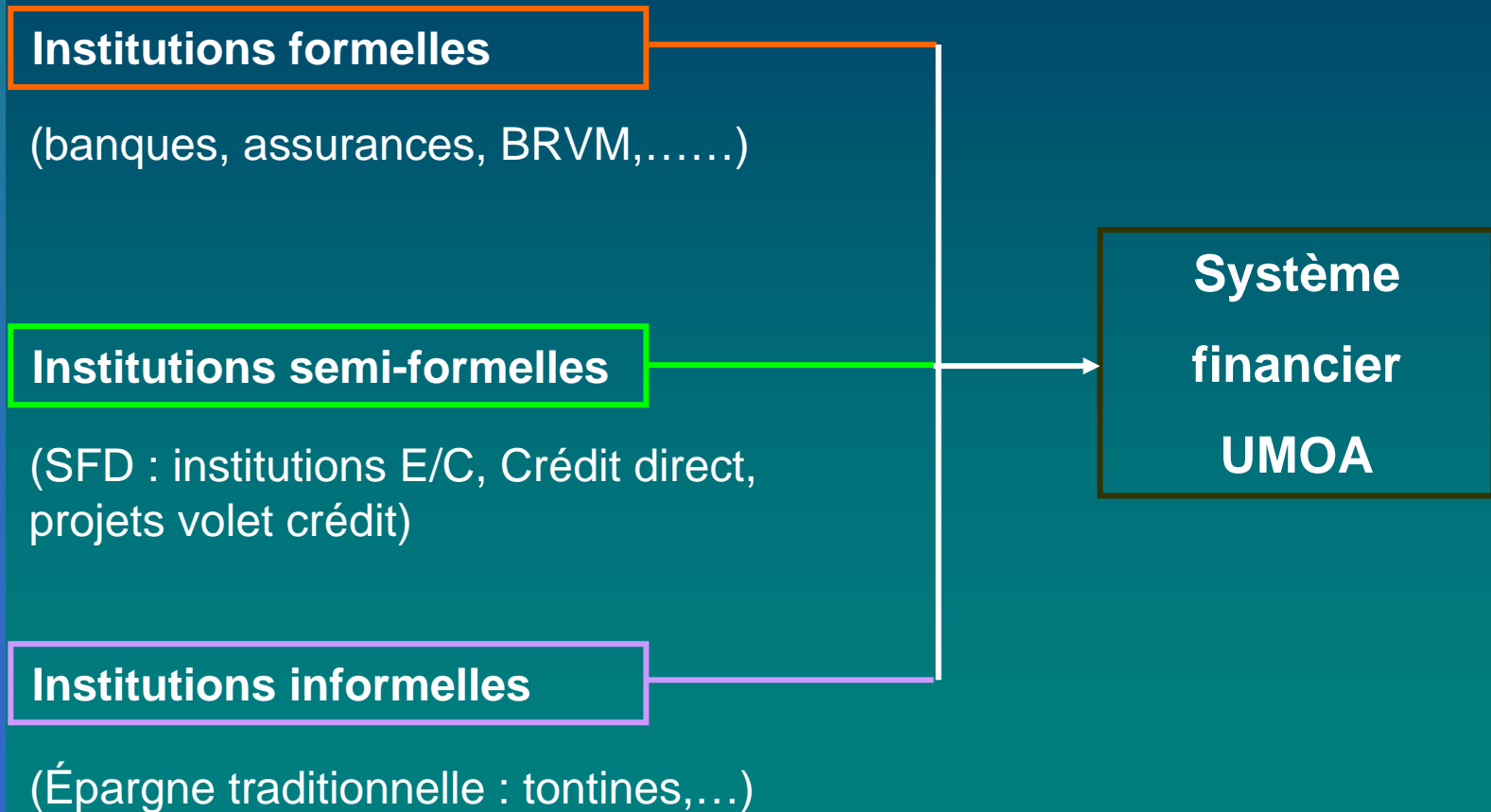
5. Conclusion

Présentation de l'UMOA

- Signature Traité UMOA (Novembre 1973)
- Pays membres : Bénin, Burkina Faso, Côte-d'ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.



Systeme financier de l'UMOA



Systeme financier de l'UMOA

Le système bancaire formel

Fournisseurs du système bancaire formel

Réseau bancaire de 64 banques et 27 établissements financiers dont le capital est contrôlé à hauteur de 49% par des intérêts nationaux et à 51% par des investisseurs étrangers.

Sept principaux groupes dominant le système bancaire : Groupe *BNP/Paribas*, de la *Société Générale*, du *Crédit Lyonnais*, de la *Belgolaise*, de *Citibank-NA*, d'*Ecobank* et de *Bank of Africa*, qui contrôlaient 40% des établissements de crédit et détenaient 68% du marché, en fin décembre 2000.

Systeme financier de l'UMOA

Les systemes de financement decentralises (SFD)

Fournisseurs

Plusieurs formes d'organisation dont les philosophies different selon qu'elles sont basees du modele francais avec le Credit Mutuel, ou de la *Grameen Bank* au Bangladesh, ou du modele allemand (Raiffesen) ou quebecois (Desjardins).

Les organisations les plus importantes sont :

La mutuelle qui constitue un moyen de partage des risques sociaux entre les membres.

Systeme financier de l'UMOA

Les systemes de financement decentralises (SFD)

Fournisseurs

L'association qui regroupe deux (2) ou plusieurs personnes qui mettent ensemble leurs ressources pour entreprendre des activites et partager les benefices.

La cooperative qui est une forme d'organisation constituee comme une societe de capitaux mais dont les proprietaires sont nommement connus. Elle a pour objet de fournir des biens et services a ses membres a des conditions privilegiees.

Pour les besoins de notre analyse, nous retiendrons les cooperatives et les mutuelles.

Systeme financier de l'UMOA

Le système bancaire formel

Clientèle et politique de crédit

Clients opérant dans les secteurs économiques formels, notamment installés dans les centres urbains et disposant de revenus réguliers.

Politique de crédit prioritairement orientée vers les entreprises disposant d'une bonne assise financière et de garanties conséquentes.

Systeme financier de l'UMOA

Les systemes de financement decentralises (SFD)

Clientele et politique de credit

Sa clientele appartient aussi bien au milieu rural qu'urbain dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'elevage, de la peche et de l'artisanat.

En milieu urbain, les groupes cibles sont davantage de petits ou micro – entrepreneurs, des femmes s'investissant dans le petit commerce.

Politique de credit axee sur des garanties appropriees a cette clientele (Exple : la caution solidaire), des prets avec des petits montants

Systeme financier de l'UMOA

Le système bancaire formel

Politiques financières et cadre juridique

Loi sur l'usure, selon laquelle le taux d'intérêt maximal appliqué aux emprunteurs ne doit pas excéder le double du taux d'escompte de la *Banque Centrale* de l'Union..

Demandes d'agrément adressées au *Ministre des Finances* et déposées auprès de la *Banque Centrale* qui les instruit; le retrait est prononcé par arrêté du *Ministre des Finances*, après avis de la *Commission Bancaire*.

Systeme financier de l'UMOA

Le système bancaire formel

Politiques financières et cadre juridique

Doivent constituer une réserve spéciale alimentée par un prélèvement annuel sur les bénéfices nets réalisés fixé, une instruction de la *Banque Centrale*.

La *Banque Centrale* est habilitée à prendre toutes dispositions concernant les taux et conditions des opérations effectuées par les banques et établissements financiers avec leur clientèle.

Le contrôle de ces institutions est effectué par la *Commission Bancaire* et la *Banque Centrale*.

Systeme financier de l'UMOA

Les systèmes de financement décentralisés (SFD)

Politiques financières et cadre juridique

La tutelle de ces institutions est dévolue au *Ministère des Finances* qui délivre soit un agrément conférant la personnalité morale soit une reconnaissance.

Outre le contrôle interne, le *Ministère des Finances* mais également la *Banque Centrale* et la *Commission Bancaire* suivent les activités des structures faîtières (union, fédération, confédération et organe financier).

Systeme financier de l'UMOA

Les systèmes de financement décentralisés (SFD)

Politiques financières et cadre juridique

Dérogation pour appliquer des taux d'intérêt suffisamment élevés pour atteindre la pérennité financière (la *Banque Centrale* a proposé un taux d'usure de 27 %).

Textes réglementaires mis en place pour les institutions mutualistes et coopératives d'épargne. pour assurer la protection des déposants, la sécurité des opérations ainsi que l'autonomie financière des institutions (règles prudentielles)

Le cadre juridique prévoit aussi des dispositions pour les structures non mutualistes qui sont assujetties au régime de la convention.

Systeme financier de l'UMOA

Globalement deux types d'organisations dans la fourniture des services financiers : Les banques commerciales et les institutions de microfinance (IMF)

Organisation	Banques commerciales	IMF
Philosophie	Capitaliste	Humaniste
Logique d'action	Maximisation des profits	Satisfaction de l'intérêt général
Pratiques	Exclusion financière	Inclusion des exclus

Questions de recherche

Quelle forme d'organisation correspond mieux aux besoins financiers des agents économiques ?

Laquelle remplit adéquatement son rôle de manière durable dans la société ?

Cadre théorique

Conception de l'entreprise

Modèles de la corporation	Fondement de base	Métaphore	Nature de la firme	Responsabilité
<i>Modèle de la propriété privée</i>	Structurelle	Propriété	Instrument privé de production de richesse pour les actionnaires	Actionnaires (économique) et société (légale)
<i>Modèle du contrat privé</i>	But initial	Arène d'accords privés	Réseau complexe d'accords privés (contrats)	Parties contractantes
<i>Modèle de l'entreprise</i>	Fonctionnelle	Entreprise innovatrice et efficace	Institution sociale pour satisfaire avec efficacité et créativité les besoins fondamentaux de l'homme	Employés
<i>Modèle du contrat social</i>	But initial	Arène avec consentement public	Invention sociale représentant une entité légale et ayant le consentement de la société	Société (stakeholders), responsabilité économique, morale et sociale

Cadre théorique

Conception de l'entreprise

Modèles de la corporation	Fondement de base	Métaphore	Nature de la firme	Responsabilité
<i>Modèle du pouvoir public</i>	Fonctionnelle	État-nation, instrument d'influence	Centre de pouvoir et d'influence	Responsabilité proportionnelle au pouvoir ou degré de contrôle de ses activités et décisions
<i>Machine ou outil</i>	Fonctionnelle	Agent moral, instrument privé	-Agent pouvant être évalué moralement -Instrument privé qui sert des buts économiques et sociaux	Responsabilité liée aux objectifs, valeurs de l'organisation et à la législation
<i>Modèle organique</i>	Structurelle	Organisme, corps humain	Partie d'un système de relations et d'institutions sociales	Responsabilité collective
<i>Modèle de l'agent mental ou moral</i>	Fonctionnelle	Agent moral et mental	Cerveau	Responsable au même titre qu'un agent moral

L'entreprise est une invention sociale : La banque comme l'IMF existe grâce à l'agrément qui est conféré par la société !

Cadre théorique

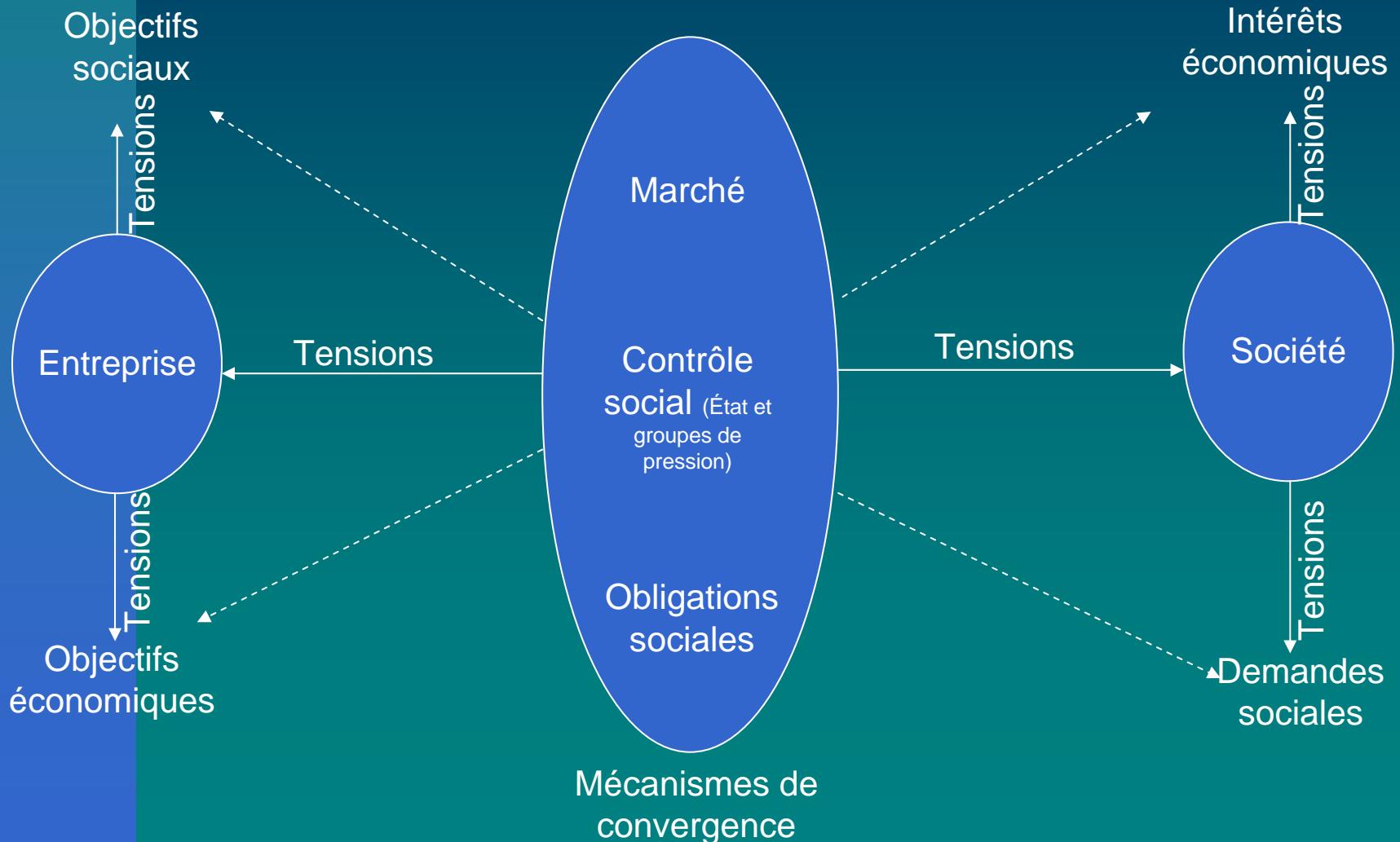
Conception de la société

	Approche économique	Approche politique	Approche sociologique
Comportement des acteurs	Basé sur la maximisation de l'utilité ou des profits	Basé sur les relations de pouvoir	Basé sur les règles et les normes sociales
Conception de la société	Marché regroupant des acteurs qui échangent des contrats de biens et services et qui ont des droits de propriété	Lieu de pouvoir où se trouve des acteurs aux intérêts divergents	Ensemble d'institutions
Conception de l'évolution	Existence d'une stabilité relative	Le changement est impulsé par des groupes de pression	Le changement passe par l'évolution des institutions

La société est constituée d'acteurs à rationalités multiples, ayant des attentes envers l'entreprise !

Cadre théorique

Modèle théorique



Cadre théorique

Marché (plus que) imparfait dans les économies africaines

- Asymétries d'informations entre clients et acheteurs : l'information coûte cher !
- Coûts de transactions élevés : Exple Infrastructures précaires
- Existences d'externalités : Problèmes de droits de propriété

Contrôle social faible

- Moyens limités de l'État pour le respect des lois
- Groupes de pression (ont-ils du pouvoir?)

Nécessité de ressources pour déclencher les mouvements sociaux; problèmes de gouvernance

Enfin, finalement le seul mécanisme de convergence devient la conformité des obligations sociales de l'entreprise avec les normes et valeurs de la société

Cadre théorique

Opérationnalisation des concepts

Obligation sociale = fourniture de services financiers

Valeurs de la société = solidarité, justice sociale

Principes de justice sociale

- Justice distributive
- Justice rétributrice
- Justice compensatrice

Méthodologie

Recherche documentaire

Analyse comparative des deux formes d'organisations dans le contexte sénégalais sur la base des critères suivants :

Critère 1 lié à la justice distributrice : équité dans la fourniture des services financiers; en d'autres termes, la distribution géographique des agences doit permettre l'accès aux services à toute la clientèle

Critère 2 lié à la justice rétributrice : sanctions équitables aux acteurs qui transgressent les normes; en d'autres termes les garanties et conditions de prêt demandées doivent être appropriées au client

Critère 3 lié à la justice compensatrice : la rémunération du risque (taux d'intérêt) lié au non remboursement doit être appropriée

Résultats de la recherche

En ce qui concerne le critère 1, il semble que les IMF ont une meilleure évaluation que les banques si on se base sur le taux de pénétration

En ce qui concerne le critère 2, les IMF sortent également gagnants car leurs conditions de prêts et garanties correspondent mieux au secteur privé dont la majorité est constituée de petites entreprises

Enfin, en ce qui concerne le critère 3, il semble que les banques commerciales sont en meilleure posture car les taux de remboursement appliqués par les IMF sont parfois très exorbitants.

En conclusion, nous disons que les IMF constituent la forme d'organisation qui remplit mieux ses obligations sociales.

Conclusions

- ↑ Limites de la recherche (pondération des critères)
- ✍ Recommandations
- 😊 Perspectives

Merci de votre attention

